



Édition du vendredi 18 septembre 2020

Le journal du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de l'Outaouais
Le Plus-Mot, le journal le plus hygiénique en temps covidaire !

LE DROIT À L'IMAGE

**Oui, nous pouvons exiger des caméras ouvertes;
non, nous ne sommes pas tenus d'enregistrer notre cours.**

Au dernier regroupement cégep des 3 et 4 septembre dernier, une avocate de la FNEEQ est venue présenter le cadre juridique du droit à l'image, car l'EMNP dans le contexte particulier de la pandémie soulève certaines questions sur ce sujet. Nous tenions à vous conscientiser sur les différents enjeux liés au droit à l'image, et à partager avec vous quelques recommandations de la FNEEQ.

Le droit à l'image, qui inclut la voix, s'inscrit dans la Charte des droits et libertés et est considéré

S'il y a dérapage en plein cours, il est encore plus facile d'expulser quelqu'un en ligne qu'en présentiel !

fondamental, car il touche la protection de la vie privée. Dans l'exercice habituel de notre travail, nous consentons de façon implicite à utiliser notre image et notre voix pour enseigner. Ce consentement est tout



aussi implicite quand l'enseignement à distance respecte les mêmes conditions de circuit fermé qu'on observe en classe. Ainsi, l'accès à nos cours doit être contrôlé.

Caméras ouvertes et autres outils de contrôle

Entre autres solutions, la salle d'attente offerte avec certaines plateformes permet de filtrer l'admission en classe virtuelle. Il est également tout à fait justifié d'exiger que la caméra demeure ouverte tout au long de la séance. Bien sûr, certaines exceptions peuvent être tolérées si l'étudiante ou l'étudiant n'a pas de caméra (ce que le Cégep tente de régler pour offrir du matériel informatique en cas de besoin) ou si la faiblesse de la bande passante l'empêche de suivre le cours (cette personne seulement pourra fermer sa caméra, il n'est pas nécessaire que tout le groupe fasse de même). En général, néanmoins, tout est justifié par le fait qu'il nous faille, en tout temps, nous assurer de l'identité des personnes qui composent notre groupe. En contexte de pandémie et de restrictions de l'accès aux lieux publics comme le cégep, les cours à distance nous sont imposés au nom de l'accès à l'éducation supérieure (qui n'est pas obligatoire comme le primaire et le secondaire, mais qui est tout de même jugée essentielle) : le prof demeure néanmoins maître de sa classe et peut choisir les règles qui vont régir le groupe. S'il y a dérapage en plein cours, il est encore plus facile d'expulser quelqu'un en ligne qu'en présentiel !

(Suite page 8)

NOS ARTICLES

Résumé d'AG du 16 septembre 2020	p. 2-3
FAQ SPÉCIAL PRÉ-RETRAITE	p. 4-5
Des nouvelles de nos négos	p.6
La santé psychologique en temps de pandémie	p.7
STATIONNEMENT	p.8

Résumé de l'assemblée générale du 16 septembre 2020

MOT DU PRÉSIDENT

Content de revoir les membres en aussi grand nombre pour cette première AG de l'année, le président souligne le caractère particulier de ce début de session. Nos bouleversements ne sont pas les seuls, ça semble être à peu près partout pareil dans le monde. Les événements nous bousculent et créent énormément de pression. Pensons à la pandémie et à ses effets, mais aussi au mouvement Black Lives Matter, entre autres exemples. La confusion est omniprésente.

Or, c'est tout de même un début de session, ce qui comporte aussi de bons côtés : on rencontre de nouveaux étudiants, de nouveaux collègues, c'est l'occasion d'échanger avec tout ce beau monde... On enseigne, on négocie avec le gouvernement, on se console donc en se disant qu'on ne manque pas de job, on fait partie de ceux qui ont du travail et du pain sur la planche. Toutes et tous n'ont pas cette chance. Alors, le premier objectif est de se rendre à Noël Bonne rentrée !

QUALITÉ DE L'AIR AU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS

L'an dernier, un problème avait été signalé par un enseignant en lien avec le nettoyage des conduits d'air à Gabrielle-Roy, ce qui n'avait pas été fait depuis au moins 26 ans. Une dérogation a été accordée par la CNESST pour que les travaux soient faits pendant l'été, ce qui a été fait. Le rapport a été acheminé au SEECO. Les conduits sont d'une vieille technologie. Ils comprennent un matériau qui coupe le son, mais qui se désagrège si un produit n'est pas appliqué de façon régulière. Quand la question a été posée au responsable des conduits, celui-ci a répondu qu'il était au courant et qu'un appel d'offre serait fait. Il reste à voir si la question avait été soulevée dans le rapport de la CNESST.

CLIMAT DE TRAVAIL DÉPARTEMENTAL

Nous vous rappelons que notre direction est tenue d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire à son personnel. Avant que certaines situations difficiles en département ne dégénèrent trop, veuillez en informer votre adjoint de secteur ainsi que le SEECO, qui pourra vous accompagner dans vos démarches et s'assurer que la situation soit prise en charge.

ÉLECTIONS

Comité de vérification des finances : Catherine Lemieux Lefebvre

Comité des ressources à la coordination : Mathieu D'amours, Louis-Philippe D. Lefebvre et Anne Thibault.

Comité d'action-mobilisation en temps de négociation et Comité de révision des statuts et règlements : Personne n'a été élu, mais n'hésitez pas à vous manifester si un poste vous intéresse !

À venir à l'AG du 14 octobre : il y aura élections au Comité des relations de travail (CRT).

Votre implication est appréciée, le SEECO vous remercie !

ENTENDU EN AG ...

« Vous pouvez demander d'apporter votre chaise du bureau à la maison, mais faudrait pas en avoir besoin au bureau, sinon vous allez tomber entre deux chaises. »

ACCUEIL DES NOUVELLES ET DES NOUVEAUX MEMBRES

Plusieurs membres se sont joints à nous cette rentrée, mais aucun n'était présent lors de l'AG. À vous, les nouvelles et les nouveaux de la formation régulière ou continue, le SEECO souhaite la bienvenue ! Un atelier qui vous sera destiné sera annoncé sous peu.



NOUVELLES DU COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- **Climat de travail difficile** : la pandémie a un impact sur la santé psychologique. Certaines lésions pourraient être reconnues par la CNESST dans le contexte particulier actuel. Avisez votre adjoint, c.c. au SEECO pour le suivi.
- **Bouton panique** sur les nouveaux téléphones : n'a pas été installé. Le bouton pourrait être à part (un genre manette). Pour l'instant, ce sont les API qui recevront cette manette.
- Actions du Cégep depuis le mois de mars : le SEECO fera parvenir aux membres un Powerpoint qui montre les **modifications faites sur les trois campus pour respecter les consignes de la santé publique** en lien avec la pandémie.
- **Masques de procédure** : des masques jetables seront dorénavant exigés et fournis par l'employeur. En attendant la commande, il faut porter le masque réutilisable. Il y aura moyen de recycler ces masques. Chaque prof en présentiel devrait avoir sa propre boîte de masques.
- Des **capsules seront produites sur l'utilisation des masques** (éducation populaire sur les équipements de protection). Elles pourront aussi être visionnées en classe selon les besoins des étudiantes et étudiants.
- Des **thermomètres** ont été achetés pour chaque campus, mais la Direction ne compte pas faire des vérifications systématiques. Si une personne souhaite vérifier sa température, elle peut le demander.
- **Document sur le télétravail** intitulé *Directive de télétravail requis*: la Direction a demandé l'avis de l'Exécutif, qui n'avait que quelques jours pour répondre. L'Exécutif a refusé d'entériner le document, car il souhaite une véritable consultation. Le document change considérablement nos conditions de travail.
- Demande d'**équipement ergonomique** : si votre condition nécessite de l'équipement ergonomique, vous devez vous adresser à Isabelle Lambert des RH. Un certificat médical devra être produit. Pour toutes autres demandes d'équipement d'appoint, adressez-vous à votre direction adjointe.
- **Site INSPQ** : mises à jour sur la COVID et informations.

- **Uniformes** : des bottes à embout d'acier sont prévues pour Techniques diététiques. Si les lunettes de protection sont nécessaires, il faut s'adresser à Isabelle Lambert. Si vous avez déjà des lunettes de prescription qui couvrent bien vos yeux, des « clips » de protection peuvent être acceptés. Une visière peut remplacer les lunettes de protection. Lavez vos mains! Les risques de contamination par les surfaces sont minimes selon l'INSPQ, mais le lavage des mains est essentiel. Le port du masque et la distanciation physique complètent le trio.

ANNEXES FINANCIÈRES

Deux nouvelles annexes financières ont été annoncées par le gouvernement. Elles seront investies pour répondre aux besoins en lien avec la pandémie.

PROCHAINES AG

- 14 octobre 2020
- 4 novembre 2020 (AGA et élections)

D'autres AG pourraient s'avérer nécessaires au cours de la session en raison des négociations de la convention collective. Nous vous tiendrons au courant des détails.

Soyez-y!

ÉLECTIONS À L'EXÉCUTIF ET AUTRES COMITÉS

Puisque des élections auront lieu le 4 novembre, dont celles du Comité exécutif qui nécessitent un mois de procédures, le Comité des élections devrait lancer les démarches très bientôt. Nous vous rappelons que le mandat de tous les comités, y compris l'Exécutif, a été prolongé jusqu'à la fin de l'automne 2020.





SPÉCIAL PRÉ-RETRAITE (en reprise)

Nous publions dans cette section les questions les plus fréquemment posées. En tout temps, vous pouvez avoir accès à la **FAQ complète sur notre site** : <http://www.seecofneeq.com/faq>

Les informations partagées dans cette FAQ ne peuvent se substituer à la convention collective ni aux modalités prévues au RREGOP. L'information est tirée du **Guide sur la retraite** disponible sur le site web du SEECO et sur celui de la Fneeq (<https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Guide-retraite-2020-02-12.pdf>), ainsi que de notre convention collective 2015-2020. Au moment où cette FAQ est écrite, aucune entente collective, prolongation ou décret n'a été négocié ou imposé. On vous encourage à demander des conseils financiers à votre institution financière ou à suivre une formation sur la pré-retraite. Votre dossier est unique et seules les personnes expertes pourront l'analyser.

Quelques informations avant tout

Il y a des avantages et des inconvénients à prendre une retraite progressive ou un PVRTT. Les deux régimes nous permettent de réduire notre temps de travail, de recevoir un salaire bien évidemment au prorata du pourcentage du congé demandé, mais nous permettent de cotiser à 100% à notre RREGOP.

En référence, les articles de la convention 2015-2020 qui traitent des deux régimes:

PVRTT (article 5-14.00 de la convention)

5-14.01

Le programme volontaire de réduction du temps de travail a pour effet de permettre la réduction de la charge d'enseignement qu'accomplit une enseignante ou un enseignant à temps complet. La charge annuelle d'enseignement de l'enseignante ou de l'enseignant participant au programme ne peut être inférieure à zéro virgule quatre (0,4) ETC ou supérieure à zéro virgule neuf (0,9) ETC. Cependant, si la réduction de la charge d'enseignement ne vise qu'une seule session, la charge d'enseignement ne peut être supérieure à zéro virgule quatre-vingts (0,80) pour cette session.

5-14.02

La participation à ce programme de réduction du temps de travail est volontaire.

5-14.03 Admissibilité

L'enseignante ou l'enseignant est admissible au programme volontaire de réduction du temps de travail si elle ou il a au moins trois (3) années d'ancienneté.

Toutefois, l'enseignante ou l'enseignant non permanent est admissible au programme volontaire de réduction du temps de travail si elle ou il détient une charge d'enseignement à temps complet pour l'année où elle ou il désire participer au programme.

5-14.04 Participation au programme

L'enseignante ou l'enseignant qui désire participer au programme volontaire de réduction du temps de travail en fait la demande, par écrit, au plus tard le 15 mai pour une participation à la session automne, et au plus tard le 15 novembre, pour une participation à la session hiver.

5-14.05

La participation au programme est établie pour une session à la fois ou pour toute l'année d'engagement selon la demande faite par l'enseignante ou l'enseignant et la réduction du temps de travail peut varier d'une session à l'autre.

Aux fins de la clause 5-14.06, l'enseignante ou l'enseignant qui a participé au programme à la session automne et qui participe à nouveau à la session hiver est considéré comme ayant participé une seule fois.

Retraite progressive (annexe V-1 de la convention collective)

1.01

Le programme de retraite progressive permet à une enseignante ou un enseignant à temps complet qui participe à l'un des régimes de retraite actuellement en vigueur (RRF, RREGOP et RRE) de réduire la disponibilité qu'elle ou il fournit conformément à la clause 8-3.01, pour une période d'une (1) à cinq (5) années dans une proportion qui ne peut être inférieure à quarante pour cent (40 %) ou supérieure à quatre-vingts pour cent (80 %) de la disponibilité que fournit une enseignante ou un enseignant à temps complet.

L'enseignante ou l'enseignant dont l'engagement prend fin automatiquement au terme d'un contrat d'engagement conformément à la clause 5-1.02 ne peut pas bénéficier du programme.

1.02

L'enseignante ou l'enseignant ne peut se prévaloir du programme qu'une seule fois même si celui-ci est annulé avant la date d'expiration de la période prévue à 1.04 ou

qu'elle ou il est remplacé chez un nouvel employeur avant cette même date d'expiration.

1.03

L'enseignante ou l'enseignant qui désire se prévaloir du programme en fait la demande par écrit au Collège au moins soixante (60) jours avant la date du début de la mise à la retraite progressive, laquelle coïncide avec celle du début d'une session.

L'octroi d'une retraite progressive est assujéti à une entente préalable avec le Collège.

	PVRTT	RETRAITE PROGRESSIVE
Admissibilité	Trois années d'ancienneté.	Enseignante ou enseignant à temps complet qui participe à l'un des régimes de retraite. Pas de réduction de la rente si l'une des trois conditions suivantes s'applique : <ul style="list-style-type: none"> • Avoir 61 ans ou plus. • Compter au moins 35 années de service. • Avoir 60 ans et le facteur 90.
Date de fin	À la fin de la session où le PVRTT a été demandé.	Minimum 12 mois, maximum 60 mois. Au bout du 60 mois l'enseignante ou l'enseignant prend sa retraite.
Ancienneté et expérience	Accumulation et reconnaissance des deux.	Accumulation et reconnaissance des deux.
Pourcentage (%) du congé	La charge annuelle ne peut être inférieure à 0,4 ETC ou supérieure à 0,9 ETC. Si la réduction ne vise qu'une session, la charge ne peut pas dépasser 0,8 ETC pour cette session.	Entre 40% et 80% de la disponibilité d'une enseignante ou d'un enseignant à temps complet.
Invalidité lors du régime	Le salaire est calculé au prorata de la charge ainsi réduite. Il y a exonération des cotisations au régime de retraite. La période d'exonération est de 3 ans (2 ans en assurance courte	Le salaire est calculé au prorata de la charge ainsi réduite. Il y a exonération des cotisations au régime de retraite. La période d'exonération est de 3 ans (2 ans en assurance courte

Les FAQ sont réalisées afin de rendre plus accessible la compréhension de la Convention collective 2015–2020 Personnel enseignant FNEEQ (CSN), texte officiel qui constitue la véritable source de vos droits. Pour obtenir de plus amples renseignements et vous assurer du respect de vos droits, il est toujours recommandé d'entrer en contact, au besoin, avec l'un ou l'autre des membres du Comité exécutif du Syndicat.

DES NOUVELLES DE NOS NÉGOS et autres nouvelles locales

CONTRE-PROPOSITION AU CONSEIL DU TRÉSOR :

Bonjour, il y a quelqu'un ?

Le Comité de négociation de la table centrale de la CSN est toujours en attente d'une réponse à la contre-proposition déposée au Conseil du Trésor le 28 août dernier. Plus de détails sur cette offre ici : [Contre-proposition](#).

Un plan d'action a été élaboré pour la session. Les membres seront tenus informés dès que les détails seront connus.



ACTIVITÉ D'ACCUEIL DU 9 SEPTEMBRE 2020

Tout en respectant les consignes de la santé publique, près d'une centaine de membres se sont joints à l'Exécutif le temps d'une rencontre extérieure pour la distribution de masques de la CSN (très confortables) et de foulards tubulaires! Les t-shirts seront déposés sous peu dans le casier des profs qui en ont fait la demande. Écrivez au SEECO si vous souhaitez vous aussi recevoir ces articles.



Le foulard tubulaire est l'**accessoire tendance** cet automne ! Il y a plusieurs façons de le porter. Si vous comptez le porter façon bustier, comme le recommande la troisième image du guide, ⇒ envoyez-nous vos photos ! Nous avons lancé le défi à Anne Thibault (TEE), mais elle s'est montrée peu enthousiaste, c'est le moins qu'on puisse dire...



LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE EN TEMPS DE PANDÉMIE ...

Depuis mars, nous vivons plein de chamboulements qui ont tous un impact sur notre santé physique et mentale. La conciliation travail-famille a pris une dimension qui à ce jour n'avait jamais été explorée. On écrit une page d'histoire sans jamais arriver à un texte final. L'histoire change constamment.

Tous ces facteurs mettent à risque notre équilibre, notre homéostasie. Nous devons porter attention à nous et surtout ne pas hésiter à demander de l'aide. Notre employeur conserve sa responsabilité de prévenir les lésions professionnelles en éliminant à la source les dangers potentiels et en préservant la sécurité et l'intégrité tant physique que psychologique de nous tous. De notre côté, nous avons aussi la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour protéger notre santé, notre sécurité et notre intégrité physique/psychologique et de participer à l'identification et à l'élimination des risques dans notre milieu de travail, y compris notre domicile (article 49 LSST).

Pour bien y arriver, voici des liens où vous trouverez toutes les informations nécessaires :

Article de l'INSPQ : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3040-teletravail-pandemie-covid19.pdf>

Article de la CNESST : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/100/Documents/DC100-1735web.pdf>

Vous trouverez, sur le site du SEECO (<http://www.seecofneeq.com/documents/>), un article de la CSN sur la façon de rendre **notre poste de travail plus ergonomique à la maison**. On joint également le Powerpoint des Ressources humaines sur la modification des installations physiques des trois campus afin de les rendre conformes aux règles de la santé publique.

N'oubliez pas que le SEECO peut vous aider dans vos démarches. Si vous avez des questions, les adresser à votre syndicat. La santé et la sécurité au travail nous concernent tous.

DIFFICULTÉS EN CLASSE ?

Vous vivez ou avez vécu des difficultés particulières en classe en raison, entre autres, de l'EMNP (enseignement en mode non présentiel)? N'hésitez pas à mettre le SEECO en c.c. des courriels à votre direction adjointe. C'est en restant solidaires que nous traverserons cette session !

(Suite de la page 1)

Cours asynchrones

Là où la protection de la vie privée est plus à risque, c'est lorsque les cours (en tout ou en partie : Powerpoint avec voix, capsules vidéo, cours entiers...) sont enregistrés. Pour respecter le droit à l'image, la Direction ne peut l'exiger, à moins d'obtenir le consentement écrit des profs comme des étudiantes ou étudiants. De plus, il s'agit d'une situation qui change considérablement nos conditions de travail, la Direction ne peut donc prendre de décisions unilatérales sur ce plan.

Il faut être conscients qu'à distance ou en présentiel, la protection de notre vie privée n'est jamais absolue. Même si l'on multiplie les rappels d'interdiction d'enregistrement dans nos plans de cours, ou de vive voix au début de chaque cours, que la *nétiquette* a été partagée et que les sanctions sont possibles, il peut arriver d'être enregistrés à notre insu, et nous pourrions voir notre joli minois apparaître dans les médias sociaux. Que ferait la Direction dans pareil cas? Elle serait tenue de nous défendre dans un contexte de cours en direct... mais pas si le prof a pris lui-même l'initiative de publier ses enregistrements.

Prenez soin de vous

Nous comprenons que plusieurs d'entre nous cherchons à atténuer les conséquences négatives de la pandémie et de l'EMNP chez nos étudiantes et étudiants en prenant tout sur nos épaules, en modifiant nos cours au point où on y met beaucoup plus de temps et d'énergie qu'en temps normal (déjà que normalement, on manque de temps, non?) Les grandes organisations de formation à distance, comme Cégep à distance par exemple, ont les ressources et le temps pour créer des capsules vidéo ou des exercices en ligne. Il est aussi possible, en temps normal, d'avoir des ressources dans le cadre d'un appel de projets pédagogiques au Cégep, alors pourquoi ferions-nous tout cela à nos frais cette session?

Faisons attention à préserver notre santé physique et mentale, en particulier cette session. Soyons indulgents envers nous-mêmes. Le contexte demande déjà une très grande adaptation de notre part. Faisons en sorte d'éviter de nous épuiser avant la fin de la session.

DÉFI TÊTES RASÉES DE LEUCAN

Mélanie Rousseau nous invite à l'encourager pour son défi Têtes rasées de Leucan qui aura lieu le 17 octobre via Zoom. Objectif : ramasser 5000 \$. Pour lui faire un don, cliquez sur ce lien : [Défi Têtes rasées Leucan](#)

PAROLE AUX MEMBRES - INVITATION

Afin de répondre à vos questions et préoccupations, et pour vous donner l'occasion d'échanger sur les défis de cette session dont les cours se donnent majoritairement à distance, nous vous invitons à une rencontre informelle sur ZOOM qui aura lieu mercredi 23 septembre de 11h 30 à 13h 30. Aucune inscription n'est requise, vous avez reçu par courriel les informations pour vous joindre à cette rencontre.

STATIONNEMENT

Une demande conjointe avec le syndicat des professionnels et le syndicat du soutien a été faite auprès de la Direction pour obtenir une réduction des frais de stationnement pour l'automne 2020 en raison de l'iniquité que cela crée entre les membres du personnel. La Direction a répondu qu'elle n'accorderait pas de réduction cette session. Quelle chance manquée par la Direction de concrétiser les valeurs et les principes sous-entendus dans le concept d'enseignement public !

À NOUS LA PAROLE

L'équipe du Plus-Mot vous invite à sortir de l'ombre et à prendre la parole dans votre journal syndical. Faites-nous parvenir vos articles, vos réflexions, vos opinions, vos caricatures, vos dessins, vos vidéos, vos liens ...

MANDAT DU PLUS-MOT

Publier des articles portant sur des sujets d'intérêt syndical, social ou autres nous intéressant en tant qu'enseignants ou qui s'intéressent à l'enseignement. (AG 26 octobre 2016)

L'adresse où nous joindre en tout temps pour une question ou un accompagnement :

seeco@cegepoutaouais.qc.ca

